

Communauté de communes



L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 13 MARS 2024

N° 14-2024

Objet : Fixation des montants d'attribution de compensation des communes membres

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu la délibération N° 37-2009 du 20 octobre 2009 portant modification du régime fiscal de la Communauté de communes,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 28 février 2024,

Considérant que l'attribution de compensation a pour vocation d'équilibrer le transfert de recettes résultant de l'adoption de la Fiscalité Professionnelle Unique par un Établissement Public de Coopération Intercommunale, et dans un second temps, l'impact des transferts de charges,

Considérant qu'il n'y a pas eu de transfert de charges en 2023,

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, de fixer le montant d'attribution de compensation versée aux communes à hauteur du montant versé en 2023,

Suite de la délibération N° 14-2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Fixe le montant de l'attribution de compensation versée aux communes pour l'année 2024 de la manière suivante :

- Brie-Comte-Robert : **4 624 256,34 €**
- Chevry-Cossigny : **690 300,75 €**
- Servon : **1 273 416,55 €**
- Varennes Jarcy : **817 768,95 €**

Rappelle que le versement de l'attribution de compensation aux communes membres s'effectue par douzième.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : Dit que la délibération sera notifiée aux communes membres de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 14 mars 2024.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE (*arrivée avant le vote de la délibération N° 9-2024*), LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs COLLON, COULOUMY, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GONZAGUE pouvoir à Madame ROLLET (*pour le vote des délibérations N° 7-2024 et N° 8-2024*).
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur DENION pouvoir à Monsieur DUPUY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*avant le vote de la délibération N° 9-2024*) puis **24**

Membres excusés et représentés : **7** (*avant le vote de la délibération N° 9-2024*) puis **6**

Membre absent non représenté : **0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 07 février 2024.